



MAIRIE de
GENOUILLE
86250

05.49.87.10.71

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX, Le Vingt Sept Octobre à 20 Heures 30 ,
les membres du Conseil Municipal de la Commune de Genouillé se sont
réunis en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Guy VALETTE,
Maire

Etaient présents : Mesdames Marie-Claire BOLLE Dany MASSON, Sandra
NIQUET, Messieurs BRETON Marc, CHAUVEAU Philippe, CLEMENT Julien,
GAUDIN Loïc, GIRAUD Patrice, LUQUIAU Christophe, MORIN Jacques,
MORISSET Florian, TEXERAUD Patrice, VALETTE Jean-Guy

Absents excusés : Christelle DELAGE

Secrétaire de séance : Julien CLEMENT

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14
présents : 13
votants : 13

Date de la Convocation :

19 Octobre 2022

Date affichage de la
convocation

19 Octobre 2022

OBJET

Délibération n° 43/2022
Autorisation signature
convention mécénat avec
Sorégies pour décorations
lumineuses de Noël

**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a
confié la pose et dépose des illuminations de Noël à Sorégies.

Conformément aux dispositions de la loi du 1^{er} Août 2003 n°2003-
709 relative au mécénat, Sorégies apporte son soutien matériel

La Commune de Genouillé doit signer une convention, qui a pour
objet d'offrir les prestations nécessaires à la pose et à la dépose sur
candélabres ou supports béton des guirlandes lumineuses pour la
période des fêtes de la fin d'année 2022, avec Sorégies.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à
signer la convention de mécénat concourant à la mise en valeur du
patrimoine pour 2022.

Fait et délibéré en mairie les jours mois et an que ci-dessus

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme,

A Genouillé, le 28 Octobre 2022

Le Maire, Jean-Guy VALETTE



AR Prefecture

086-218601045-20221027-D43_2022-DE
Reçu le 02/11/2022